

Institut international de planification de l'éducation



Le nouvel ordre international et l'enseignement supérieur

recueil de textes

préparé sous la responsabilité de

Bikas C. Sanyal

avec la contribution de

Malcolm Adiseshiah
Théodore Schultz
Jan Tinbergen
Bogdan Suchodolski
Abdellatif Benachenhou
Edmundo Fuenzalida
Samir Amin
Pablo Latapi
Jean-Louis Reiffers



 **ECONOMICA**, 49, rue Héricart, 75015 PARIS

UNESCO, 7, place Fontenoy, 75700 PARIS

PREFACE

Alors que la Déclaration des Nations-Unies en 1974 sur le Nouvel Ordre Economique International met l'accent sur les conditions économiques des différents pays, à l'UNESCO est dévolue la tâche de définir l'ensemble des problèmes qui confrontent le monde d'aujourd'hui. D'aucuns pensent qu'il est impératif de déterminer de façon précise les problèmes majeurs — actuels ou prévisibles — de notre époque afin d'être en mesure de relever les défis des années à venir tant sur le plan de l'éducation, de la culture, de la science et de la technologie. Un des thèmes principaux du Plan à Moyen Terme de l'Unesco (1984-89) qui se traduit dans ses Grands Programmes montre clairement que l'Organisation s'attache à promouvoir un ordre économique et social équitable. De certains de ceux-ci ressort en évidence le rôle que doit jouer l'éducation en général et l'enseignement supérieur en particulier dans ce domaine.

L'Institut international de planification de l'éducation (IIEP) de l'Unesco a son propre programme de recherche et de formation dans le cadre de son Plan à Moyen Terme qui se situe dans la perspective des priorités de l'Unesco. Le programme de recherche de l'IIEP sur le développement technologique et ses incidences sur la planification de l'éducation, préparé dans le cadre de l'actuel Plan à Moyen Terme, est tout particulièrement orienté vers l'établissement du NOEI.

La présente publication — version révisée d'un ouvrage portant le même titre et publié en anglais en 1982 — représente la contribution de l'IIEP au programme des activités de l'Unesco dans ce domaine. Les auteurs, originaires de continents différents, ayant naturellement une sensibilité et des hypothèses différentes, expriment leurs propres points de vue sur la manière dont le système d'enseignement supérieur d'un pays donné peut contribuer à la mise en place du Nouvel Ordre International. Leur expérience tant des pays en développement que des pays industrialisés donne à leur témoignage une portée universelle qui pour autant ne se réfugie pas dans une quelcon-

que rhétorique. Au contraire, chaque étude fait ressortir à sa manière la responsabilité concrète de l'enseignement supérieur pour ce qui est de la transition entre l'aspiration de la grande majorité de Etats Membres en faveur d'un Nouvel Ordre et la nécessaire compréhension qui s'impose aux autres. Ainsi peut-on espérer que cette inévitable mutation mondiale se produise en se fondant sur la lucidité, la créativité et le sens de la responsabilité de ses acteurs principaux. Nombre de ceux-ci exercent leurs charges sociales au sein de l'enseignement supérieur. Puissent-ils entendre l'appel qui leur est lancé !

Je suis persuadé que ces diverses contributions ouvriront des voies nouvelles pour le développement de l'enseignement supérieur. Nous exprimons à tous les auteurs notre profonde reconnaissance pour avoir bien voulu apporter leur concours à ce thème d'une importance capitale.

Cet ouvrage a pu être réalisé grâce à l'aide financière de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), du Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit (BMZ) de la République fédérale d'Allemagne et de l'Organisme suédois d'aide au développement international (SIDA). Que ces organismes trouvent ici l'expression de notre sincère gratitude.

*Sylvain Lourié
Directeur, IIPE
Avril 1984*

INTRODUCTION

par Bikas C. Sanyal

1. Le Nouvel Ordre Economique International : Que signifie-t-il ?

Le Nouvel Ordre Economique International (NOEI), conformément à la Déclaration¹ de l'Assemblée des Nations Unies du 1^{er} mai 1974, doit être instauré pour promouvoir le développement économique et social de tous les citoyens du monde, sur une base d'équité, d'interdépendance, d'intérêts communs et de coopération entre tous les pays. Cet ordre est destiné à réduire l'écart croissant entre les pays développés et les pays en développement, à rectifier les inégalités existant entre les peuples et à assurer le développement, la paix et la justice pour tous, aujourd'hui, mais aussi pour les générations futures.

Au cours des trois décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, la plupart des pays soumis à la domination coloniale ont accédé à l'indépendance. Or l'indépendance politique n'est pas synonyme d'indépendance économique, sociale et culturelle. Soixante-dix pour cent de la population mondiale ne dispose, pour vivre, que de trente pour cent du revenu mondial. Le système économique international actuel s'est révélé incapable de corriger cet écart dans le bien-être économique, tandis que les systèmes économiques des pays en développement dépendent, dans une trop grande mesure, de ceux du monde industrialisé. La participation des pays en développement à la formulation et à l'application des décisions concernant la communauté internationale, notamment dans les domaines économiques, n'a été dans le passé, ni égale ni entière. Ce n'est que dans les années soixante-dix que le monde a assisté à un accroissement de la participation politique des pays en développement dans les instances internationales, ce qui a permis de mieux comprendre et de mieux évaluer la nécessité d'un rapport d'interdépendance entre les pays industrialisés et les pays en développement — d'autant plus qu'une grande partie des ressources naturelles et des matières premières se trouve dans le monde en développement alors que les pays industrialisés détiennent le savoir-faire technologique.

Dans la Déclaration sur le NOEI, il a été souligné parmi d'autres facteurs que : (i) la participation pleine et réelle de tous les pays à la solution

des problèmes économiques du monde doit être assurée ; (ii) chaque pays doit disposer entièrement de ses ressources naturelles ainsi que des moyens pour les exploiter ; (iii) les activités des sociétés transnationales doivent être contrôlées et réglementées par chaque pays conformément à ses propres intérêts économiques ; (iv) des termes de l'échange justes et équitables pour l'importation et l'exportation des matières premières, des produits primaires et des biens d'équipement et de matériel manufacturés entre les pays industrialisés et les pays en développement doivent remplacer les termes actuels qui ne sont pas satisfaisants ; (v) les pays en développement doivent pouvoir participer aux avantages de la science et de la technique modernes ; il faut les aider à créer une structure technologique autochtone adaptée à leur propre économie, les aider à réduire le gaspillage des ressources naturelles, notamment des produits alimentaires, et à utiliser toutes les ressources pour la cause du développement. La réalisation de ces objectifs est censée créer de meilleures conditions économiques pour tous les pays du monde.

2. Les différentes façons de percevoir la coopération entre les pays industrialisés et les pays en développement

Les perspectives de coopération entre pays en développement et pays industrialisés en vue de réaliser ce nouvel ordre ont fait ailleurs² l'objet d'une évaluation critique. Pour ce faire, on a analysé les modifications qui sont intervenues dans la façon dont les dirigeants des pays en développement ont perçu et perçoivent l'ordre économique international actuel. Tantôt ces dirigeants ont vu et voient dans l'attitude des pays développés une indifférence, tantôt une intention délibérée, qui, selon le point de vue, s'accompagnent de résultats bénéfiques ou pernicieux.

Le lien entre pays en développement et pays développés est perçu, entre autres, au travers du commerce, de l'aide, de l'investissement et de la migration. Ceux qui pensent que l'indifférence des pays développés s'accompagne de résultats bénéfiques, prétendent que les investissements des sociétés multinationales dans les pays en développement, en vue de réaliser des bénéfices, ont pour résultats l'augmentation du revenu dans ces pays, la diffusion de la technologie et la mobilisation de l'épargne intérieure. On croit également que le principe de la division du travail trouvera un écho dans les échanges commerciaux de produits et de services pour rendre ces échanges profitables, tandis que la migration de la main-d'œuvre qualifiée, au lieu de créer un « exode des cerveaux » néfaste, contribuera à l'élimination des obstacles qui s'opposent au progrès, à savoir une rémunération inadéquate pour l'élite cultivée.

Ceux qui estiment que l'indifférence des pays développés s'accompagne de résultats pernicieux, considèrent que les liens qui existent entre les pays riches et les pays pauvres sont néfastes pour ces derniers. Selon cette conception, les sociétés multinationales perturbent les structures salariales d'un pays en offrant un certain nombre d'emplois fortement rémunérés. Le commerce international conduit à perpétuer le rôle des pays en développement en tant que pays producteurs de produits de base et de matières premières ; ces pays se voient ainsi relégués dans une position secondaire et inférieure dans la division internationale du travail, et les termes de l'échange, tels qu'ils existent actuellement, favoriseront de plus en plus les pays industrialisés au détriment de ceux en développement. Cet « exode des cerveaux » prive ces derniers pays des rares compétences et talents susceptibles de contribuer à leur développement économique. Attirée par les niveaux de vie du monde occidental, la société s'oriente un peu plus chaque jour vers la consommation, et cela rend difficile la réalisation d'une épargne nationale.

L'école de pensée qui voit dans l'attitude des pays développés une intention délibérée qui a des effets heureux, estime, au contraire, que l'investissement privé est motivé par l'intention et le désir de propager les bienfaits du développement, de la technologie et de l'entreprise modernes dans les pays en développement ; les programmes d'aide extérieure sont uniquement humanitaires et sont le fait d'esprits éclairés qui cherchent à partager les ressources du monde avec les pays en développement.

Ceux qui voient dans l'attitude des pays développés une intention délibérée dont les résultats sont pernicieux, soutiennent que l'aide étrangère est le prolongement naturel des desseins impérialistes sur les pays pauvres, visant à créer et à perpétuer leur dépendance à l'égard des pays riches et à favoriser le néo-colonialisme.

Aucun des phénomènes décrits plus haut ne peut, semble-t-il, refléter avec exactitude les effets réels des liens anciens qui ont toujours existé entre les pays industrialisés et les pays en développement. Toutefois, tout porte à croire que, si l'ordre économique international se maintient tel quel, la situation économique des pays en développement ne s'améliorera pas mais au contraire se dégradera. C'est pourquoi, les Nations Unies ont adopté la Déclaration sur l'instauration d'un Nouvel Ordre Economique International qui permettrait d'améliorer les conditions sociales et économiques des pays en développement.

3. L'Unesco et le Nouvel Ordre International

Selon certains, le terme « nouvel ordre économique international » devrait se rapporter à un phénomène qui dépasserait la mise en place d'un mécanisme régulateur des échanges commerciaux internationaux ou conciliant

les intérêts des pays en développement et des pays industrialisés ; un diagnostic et une évaluation critiques de la société actuelle devraient assurer une base solide à ce nouvel ordre. En 1974, la Conférence générale de l'Unesco a aussi adopté une Résolution mettant l'accent sur l'importance des facteurs socio-culturels dans la stratégie du développement international et élargissant le champ d'action du nouvel ordre. Cette Résolution déclarait que « l'instauration d'un nouvel ordre économique international dépend non seulement de facteurs politiques et économiques, mais aussi de facteurs socio-culturels, dont le rôle dans le développement ne cesse de croître et qui sont essentiels dans la lutte des peuples contre toute forme de domination ».³

En 1975, le Directeur général de l'Unesco a institué un Groupe de réflexion pour analyser les grands problèmes mondiaux et pour définir la contribution de l'Unesco à leur solution. Le mandat de ce Groupe ne faisait pas mention, de façon spécifique et explicite, des répercussions de ce nouvel ordre économique et social, mais la plupart de ses débats ont porté sur les moyens permettant l'instauration de cet ordre. Le Groupe a procédé à un examen critique de l'évolution rapide de la situation politique, sociale et économique, et il a élaboré une liste des problèmes d'importance cruciale qui se posent au monde d'aujourd'hui. Sur cette liste, figuraient les problèmes dus à une industrialisation rapide et aux distorsions qu'elle a provoquées dans la répartition des bienfaits entre les individus, l'utilisation abusive des progrès scientifiques et technologiques en vue de la destruction de l'humanité, en dépit des avantages que ces progrès ont apportés, les limites à donner à la croissance des biens matériels, la pollution de l'environnement, etc... Le Groupe a étudié, en détail, le rôle de la science et de la technologie dans le processus du développement. On lui avait recommandé de s'attacher tout particulièrement aux conditions spéciales du développement et à la nature spécifique des caractéristiques socio-économiques et culturelles des pays en développement, si l'on souhaite que la science et la technologie puissent trouver des applications utiles et pratiques. L'environnement local devrait constituer la base de la recherche scientifique ; les coutumes et les traditions devraient être analysées en fonction de leur utilité pour la recherche scientifique. Dans chaque pays en développement, une infrastructure scientifique devrait être mise en place pour faciliter la recherche fondamentale, ainsi que la recherche relative au développement, en rapport avec l'environnement, les ressources et les problèmes locaux. Comme l'a noté l'Unesco :

« Produit de l'histoire et des sociétés, la science doit autant à l'environnement social qu'aux travaux des savants. Ce n'est qu'en tenant compte de ces interactions mutuelles qu'on apprendra à définir des stratégies et

des priorités nouvelles aussi valables pour le progrès social que pour le progrès de la science dans le monde ». ⁴

Il a été dit que le concept de la science, fondé sur une analyse de l'interaction entre la science et la société, encouragerait les pays en développement à élaborer leur propre stratégie de développement scientifique et technologique. En ce qui concerne les applications scientifiques, il est nécessaire d'analyser les problèmes globaux à long terme, en fonction des besoins humains et des ressources mondiales. Le Groupe de réflexion de l'Unesco a aussi reconnu l'importance de la « culture » en tant que source du dynamisme de toute société, et il a recommandé la recherche d'un équilibre entre la science et la culture « allant de pair avec un équilibre dans les efforts réciproques pour une meilleure compréhension, et avec des ajustements incessants entre ce que les différentes cultures doivent apprendre les unes des autres. »

En matière d'éducation, le Groupe affirme « qu'aucun organisme éducatif ne transmettra bien ce qu'il sait s'il ne connaît pas suffisamment ceux auxquels il s'adresse ». Le rôle de l'éducation dans la mise en place de communautés scientifiques, dans la défense des droits de l'homme et dans la création d'attitudes favorables à la construction de la paix, ne peut pas être remis en question. Le Groupe a aussi suggéré à l'Unesco de faire en sorte que le nouvel ordre économique international se traduise par un nouvel ordre social ou humain international qui assurerait, à son tour, la justice sociale. En d'autres termes, les prémisses économiques feraient partie d'une base plus vaste comportant une étude constante de l'évolution des sociétés, des principes et des critères qui déterminent les choix et les actions des individus ; c'est dans ce domaine que l'Unesco devrait jouer un rôle actif pour que ce nouvel ordre international soit atteint.

Ici encore, comme on l'a vu précédemment, la Déclaration des Nations Unies porte surtout sur les aspects économiques des seules relations internationales — question qui n'offre qu'une importance relative pour certains pays en développement, sans compter que ces relations varient d'un pays à un autre. Il a été affirmé qu'une vue d'ensemble des relations inter-pays était l'une des conditions préalables à toute tentative de solution des différents problèmes et que le monde doit être traité comme « un tout ou un système dont les parties ont des liens organiques ». L'Unesco a pour tâche de souligner le caractère global des problèmes. On a dit également que les grands problèmes mondiaux existants ou prévisibles devraient être identifiés de telle sorte que les futurs défis en matière d'éducation, de population, d'environnement, de culture scientifique et d'emploi puissent être relevés au moyen de l'instauration du nouvel ordre international.

Sur le plan terminologique, le mot « ordre » devrait certainement dépasser le sens de système organisationnel ou de structure juridique pour inclure

celui de système de valeurs accepté par tous les peuples de la terre — et reposant sur « le désir d'un vouloir-vivre ensemble, ressenti en fait, non pas seulement comme une nécessité de survie ou de coexistence, mais comme le choix délibéré de se forger ensemble une destinée commune et une coresponsabilité à l'égard de l'avenir de l'espèce humaine »⁵. L'Unesco, en général, et ses activités éducatives en particulier, ont un rôle important à jouer pour insuffler cette volonté, comme l'indique très clairement la déclaration suivante :

« Aujourd'hui l'humanité est partagée entre une minorité de nantis, détenteurs du savoir et du pouvoir, et la multitude des peuples qui aspirent au changement ; elle est en proie à de multiples conflits militaires localisés mais dangereux pour tous ; elle a tendance à résoudre tous les problèmes par des rapports de force ; elle perçoit mal encore les menaces qui pèsent sur l'avenir. Dans de telles conditions, la conscience d'une solidarité mondiale, si nécessaire, ne peut résulter que d'un processus éducatif, actif et continu, à mettre en œuvre sans tarder, auquel l'Unesco doit apporter sa pleine contribution ».⁶

L'Unesco estime qu'il faut prendre les mesures suivantes pour instaurer le nouvel ordre économique international, dans son sens le plus large :

1. Accepter de s'engager loyalement dans la voie d'une nouvelle forme de coopération internationale.
2. Organiser, à l'échelle internationale, une structure capable de promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre économique international.
3. Articuler les transformations à opérer, au niveau international et au niveau national.
4. Promouvoir la coopération entre les pays en développement.
5. Se préoccuper tout spécialement des besoins des pays les plus déshérités.
6. Susciter les efforts de tous.
7. Ménager des transitions (par exemple, calendrier, contenus des programmes et moyens d'application devraient être fixés grâce à une coordination judicieuse des objectifs à court et à long terme, et sur la base de négociations et de débats entre pays industrialisés et pays en développement).

Par la suite, la contribution éventuelle de l'Unesco a été précisée dans les termes suivants :

« L'Unesco aura notamment pour tâches de contribuer à : promouvoir les bases scientifiques et technologiques devant permettre à chaque pays de mieux utiliser ses ressources naturelles ; élargir et orienter l'éducation afin de mettre les populations de chaque pays en mesure de mieux prendre en main leur propre développement ; développer les communications

et les systèmes d'information ; favoriser par le développement des sciences sociales, une réflexion de chaque société sur elle-même pour l'aider à tirer le meilleur parti des instruments du changement sans perdre son identité propre ».⁷

Il s'agit là des domaines qui sont les plus proches du sujet de cette étude.

Dans son Premier Plan à moyen terme (1977-87), approuvé par la 19^e Conférence générale, l'Unesco a élaboré une série de programmes centrés sur un nouveau concept du développement, où « l'homme est au centre du développement ». Les objectifs de cette série de programmes sont les suivants :

1. Promotion de l'élaboration d'une interprétation globale et multidisciplinaire du développement, tenant compte des interrelations entre les différents facteurs qui y contribuent et en sont affectés en retour.
2. Etudes des conditions socioculturelles, des systèmes de valeurs, des motivations et des modalités de participation des populations pouvant favoriser des processus de développement endogènes et diversifiés, répondant aux réalités et aux besoins des différentes sociétés.
3. Contribution au développement des infrastructures et des programmes de sciences sociales en vue d'augmenter la capacité des différentes sociétés à éclairer la solution des problèmes sociaux et humains.
4. Mise au point et application d'outils et de méthodes d'analyse socio-économique et de planification du développement.
5. Promotion d'une participation plus large à la vie culturelle et encouragement aux activités culturelles endogènes.
6. Stimulation de la créativité artistique et intellectuelle⁸.

Les programmes, destinés à jeter les fondations de la science et de la technologie dans les différents pays, ont les objectifs suivants :

1. Etude des interactions entre la science, la technologie et la société, ainsi que des conséquences de l'évolution scientifique et technique pour l'homme, dans la perspective d'un développement à long terme de la science et de la technologie en rapport avec le progrès social et l'évolution des modes de vie.
2. Promotion de l'élaboration et de l'application de politiques et amélioration de la planification et du financement dans les domaines de la science et de la technologie.
3. Développement de l'enseignement et de la recherche scientifiques et technologiques et promotion de la coopération internationale et régionale dans le domaine de la science et de la technologie en vue de l'accroissement des capacités endogènes de création scientifique et technologique, permettant notamment l'élaboration de technologies appropriées ou l'adaptation de technologies existantes.

4. Développement d'une meilleure compréhension de la nature de la science et de la technologie et de leur rôle dans une société en mutation, par l'amélioration et l'extension de leur enseignement dans l'éducation scolaire et extrascolaire et par la promotion de l'information du public dans ces domaines.
5. Amélioration de la compréhension des processus régissant l'évolution de l'écorce terrestre, eu égard en particulier à l'origine, à l'ampleur et à l'utilisation rationnelle des ressources minérales et énergétiques de la terre.
6. Amélioration des connaissances relatives aux ressources biologiques terrestres et aux relations entre l'activité humaine et les écosystèmes terrestres.
7. Amélioration des connaissances relatives aux ressources en eau, élaboration de la base scientifique nécessaire pour comprendre les relations entre l'activité humaine et le régime hydrologique et pour développer une gestion rationnelle des ressources en eau.
8. Développement de la base scientifique nécessaire pour comprendre et pour améliorer les relations entre l'homme et les systèmes naturels marins, océaniques et côtiers.
9. Amélioration des connaissances sur les aspects écologiques, sociaux, éthiques et culturels des rapports entre l'homme et son environnement et recherche d'une meilleure conception des établissements humains.
10. Promotion de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel de l'humanité.
11. Contribution, par l'éducation générale et l'information du public, à l'amélioration des comportements individuels et collectifs à l'égard de l'environnement humain, ainsi qu'à la perception de sa qualité ».⁹

Les programmes pour développer les bases de l'éducation ont les objectifs suivants :

- «1. Promotion de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et amélioration de la planification dans le domaine de l'éducation.
2. Amélioration de l'administration et de la gestion de l'éducation.
3. Contribution à la mise en place de structures éducatives complètes diversifiées et souples.
4. Amélioration des contenus, méthodes et techniques d'éducation.
5. Promotion de la formation des personnels de l'éducation.
6. Promotion et intensification de l'éducation des adultes.
7. Promotion du rôle de l'enseignement supérieur dans la société.
8. Intensification de la lutte contre l'analphabétisme.
9. Extension de la contribution de l'Unesco au développement rural intégré.

10. Promotion de la participation de la femme au développement économique, social et culturel.
11. Développement du rôle de la jeunesse dans l'action éducative, sociale et culturelle.
12. Contribution à l'élaboration d'approches concertées face aux disharmonies sociales »¹⁰.

Il semble que, d'après cette liste d'objectifs, l'accent soit mis sur le rôle de l'éducation, — l'éducation scientifique et technologique entre autres —, dans le développement social et économique de chaque pays. Compte tenu des ressources disponibles limitées, l'Unesco a défini une série de programmes pour le début des années 1980 en rapport avec chacun des objectifs indiqués ci-dessus, dans le but essentiel d'instaurer un nouvel ordre international, non seulement en termes économiques mais aussi en termes sociaux et culturels. On ne saurait trop insister sur le rôle de l'enseignement supérieur dans la réalisation de ces objectifs, notamment dans l'élaboration d'une interprétation globale et pluridisciplinaire du développement, tenant compte des interrelations entre les différents facteurs. Des études sur les conditions socio-culturelles, sur les systèmes de valeurs, etc..., ne peuvent être effectuées qu'au niveau de l'enseignement supérieur. Les programmes pour le développement de la recherche scientifique et technologique relèvent aussi du domaine de l'enseignement supérieur. Un système d'enseignement supérieur médiocre ne peut pas répondre aux besoins de la société dans les domaines dont on vient de parler, pas plus qu'il ne peut contribuer à élaborer et à développer, aux niveaux inférieurs du système éducatif, des programmes utiles sur le plan social. Toute déficience au niveau supérieur se ressent facilement dans les niveaux inférieurs et se traduit par un affaiblissement de tout le système éducatif. Dans chaque pays, l'université joue un rôle important dans l'enseignement supérieur ; elle jouera également un rôle important dans l'instauration du nouvel ordre international, à condition, toutefois, de modifier d'abord son image de « tour d'ivoire ».

Comme l'a déclaré le Directeur général de l'Unesco, M. Amadou-Mahtar M'Bow :

« L'organisation (l'Unesco) en est arrivée à reconnaître le rôle clé de l'Université car c'est le lieu, de préférence à tout autre, où les étudiants, les chercheurs et les enseignants ayant les antécédents les plus divers, peuvent œuvrer ensemble pour répondre aux espérances d'une nation tout entière. Elle offre donc la possibilité d'associer la formation et la recherche, l'étude et la production, la tradition et le progrès, l'attachement à sa propre identité et l'attitude face au monde, dans la poursuite des objectifs de la communauté. L'Université est aussi le lieu où l'acquisition des connaissances et du savoir-faire peuvent aller de pair avec les progrès cons-

tants de l'esprit d'invention, permettant à ce dernier de répondre de plus en plus fidèlement aux aspirations qui sont à la fois le reflet du besoin d'authenticité et du désir de changement. Mais l'Université ne peut répondre à ces perspectives que dans la mesure où, se défaisant de son attitude élitiste qui l'isole bien souvent, elle réussit à trouver ses racines dans les individus, faisant siennes leurs préoccupations dont les sources lui feront découvrir la raison même de son action — en d'autres termes, l'Université doit faire partie intégrante de la nation tout entière. C'est seulement ainsi qu'elle peut tirer parti des connaissances que l'humanité a accumulées pendant des siècles, enrichies, jour après jour, par les toutes dernières découvertes scientifiques, avec l'addition d'une autre dimension impartie par la culture, les traditions et l'expérience qui sont le propre de chaque nation. L'Université peut, seulement ainsi, contribuer efficacement à la solution des problèmes quotidiens et pratiques que la grande majorité des habitants des pays en développement sont encore impuissants à résoudre ». ¹¹

Afin d'atteindre les objectifs énumérés précédemment, plusieurs programmes scientifiques internationaux ont été mis en œuvre par l'Unesco pour développer le potentiel scientifique et technologique des pays en développement. Le Programme de corrélation géologique internationale (PCGI), le programme sur l'homme et la biosphère (MAB), le Programme hydrologique international (PHI) et les activités de la Commission océanographique internationale (COI) sont conçus pour obtenir de la recherche une meilleure connaissance de la nature, des ressources en eau, des ressources minérales, de celles des océans, ainsi que de l'exploration, de l'exploitation, de la gestion et de la préservation appropriées de ces ressources. Le programme sur l'homme et la biosphère a trait notamment à l'étude des interactions de l'homme et des écosystèmes terrestres et aquatiques associés, et à l'acquisition de connaissances pour une utilisation et une protection rationnelles des ressources de la biosphère. Ces activités comptent, au total, quelque 1000 projets sur le terrain dans 80 pays.

Dans un effort de stimulation de la capacité endogène des pays en développement à effectuer des travaux de recherche en mathématiques, physique, chimie et biologie, en vue d'applications pratiques de la science et de la technologie, l'Unesco a organisé, de 1981 à 1983, environ 150 séminaires, groupes de travail et stages de formation auxquels ont participé 3 000 hommes de science des pays en développement (en coopération avec des instituts de recherche nationaux, régionaux et internationaux). L'Unesco a contribué à la mise en place de Réseaux bioscientifiques internationaux en Asie, en Afrique et en Amérique latine, avec le concours du Conseil international des unions scientifiques (ICSU), de son Comité de la science et de la technologie dans les pays en développement (COSTED), et avec l'aide

individuelle d'unions scientifiques. L'Unesco, avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (IAEA), est responsable du fonctionnement du Centre international de physique théorique (CIPT), à Trieste, Italie, qui a assuré la formation de 3 000 physiciens et mathématiciens, au total, pendant la période 1981-83.

Afin de faciliter les travaux des chercheurs des Etats Membres, qui font partie des pays en développement, dans le domaine de la chimie au service du développement, l'Unesco a créé l'Organisation internationale de la Chimie pour le Développement (OICD) qui, depuis 1983, a fourni ses services aux scientifiques de treize pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Ces activités sont appelées à se développer en 1984 et 1985. L'Unesco a fait bénéficier de son aide de jeunes chercheurs des pays en développement pour leur permettre de participer aux réunions internationales organisées par les pays industrialisés dans le cadre du Grand Projet Régional en biotechnologie et microbiologie appliquée, intéressant les pays d'Afrique et les Etats arabes. Un Institut d'informatique africain (IIA) a été créé avec le soutien de l'Unesco à Libreville (Gabon), dans le cadre de son programme sur l'éducation et la formation en informatique. Plusieurs séminaires et conférences interinstitutionnels ont été organisés au profit des spécialistes des pays en développement, dans ce domaine, avec la contribution et la participation active de l'Unesco. Il a été lancé un Grand Projet Régional pour l'intégration de la recherche technologique, de la formation et du développement en Asie du Sud-est, et un important réseau d'institutions scientifiques et technologiques a été mis en place en Afrique.

Sur le thème de la production endogène de matériaux de construction et du logement auto-assisté, un colloque régional s'est tenu à Yaoundé en octobre 1981 et un autre à Nairobi en novembre 1983. L'Unesco a contribué à l'amélioration du contenu des cours des programmes de formation pour les Sources d'énergie nouvelles et renouvelables (SENR), ainsi qu'à l'organisation dans toutes les régions du monde de plus de vingt cours, séminaires et ateliers consacrés à ce thème. L'Unesco participe aussi à l'organisation de projets de coopération entre les universités et l'industrie dans ce domaine. Elle a récemment lancé cinq Grands Projets Pilotes sur l'information en matière d'énergie en Afrique, dans les Etats arabes, en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes.

En ce qui concerne les sciences de la mer, il a été instauré un Grand Projet Inter-régional sur la recherche et la formation relatives à la gestion intégrée d'un système côtier (COMAR). Ce système permettra l'établissement d'un réseau de coopération pour les échanges de spécialistes et d'expériences dans les domaines d'intérêt commun. Plusieurs ateliers, cours de formation et projets de recherche ont été organisés à l'échelon régional dans différentes parties du monde. Les régions côtières qu'occupent près des deux tiers de la population mondiale, et leurs rapports avec l'environnement marin

d'une part et l'environnement terrestre de l'autre, se voient aussi accorder une priorité dans les futurs programmes de l'Unesco.

Dans le domaine des politiques scientifiques et technologiques, les conférences ministérielles régionales, notamment la Deuxième Conférence des Ministres responsables de l'application de la science et de la technologie au développement, et des Ministres chargés de la planification économique en Asie et dans le Pacifique (CASTASIA II), ont joué un rôle fort important. Une série d'études et de documents sur les politiques scientifiques a été publiée à la suite de ces conférences. L'Unesco a fourni des services consultatifs aux Etats Membres pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques scientifiques et technologiques nationales au service du développement.

En collaboration avec le Fonds intérimaire pour les sciences et la technologie au service du développement, l'Unesco a réalisé des études dans huit pays en développement, au cours des quatre dernières années, pour déterminer les types et les services d'information nécessaires au soutien des secteurs prioritaires définis dans les plans de développement, pour estimer dans quelle mesure les services nationaux, régionaux et internationaux existants répondent à ces besoins, et pour mieux identifier les facteurs restreignant l'utilisation appropriée de l'information et de ses services.

De 1981 à 1983, l'Unesco a procédé à la réalisation de près de 400 projets relatifs à l'amélioration des systèmes éducatifs en vue de l'instauration du nouvel ordre international. La formation du personnel de l'enseignement, y compris celle des gestionnaires, a reçu une attention toute particulière. En 1981 et 1982, un millier de bourses d'études a été accordé pour permettre à des cadres supérieurs de l'enseignement des pays en développement de suivre des stages de formation spécialisée.

Les Conférences des Ministres de l'Education et des Ministres chargés de la planification économique de différentes régions, ont défini des orientations pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes éducatifs destinés à divers pays pour l'instauration du nouvel ordre international. En outre, des réunions et des conférences spéciales ont été organisées dans différentes parties du monde pour déterminer les incidences du nouvel ordre international sur les divers types d'enseignement et les divers moyens qu'ils utilisent. Il convient de mentionner, en particulier, la Quatrième conférence internationale sur l'éducation des adultes dont l'ordre du jour comportait un point spécial, consacré au nouvel ordre international, et qui fut largement débattu¹². Dans le cadre du dernier Plan à moyen terme (1977-82), l'Unesco a non seulement constitué une instance pour des débats sur le rôle de l'éducation dans l'instauration du nouvel ordre international, mais elle a aussi entrepris de réaliser des programmes orientés vers l'action. Dans le Plan à moyen terme pour 1984-89 également, l'Unesco s'efforcera de

poursuivre ses efforts dans cette voie. Le Plan comporte treize Grands Programmes, chacun ayant des activités associées à la réalisation du nouvel ordre international. Huit de ces programmes ont trait tout spécialement au rôle de l'éducation en général, et de l'enseignement supérieur en particulier, dans ce contexte. Il s'agit des programmes suivants : (i) Réflexions sur les problèmes mondiaux et études prospectives. (ii) L'éducation pour tous. (iii) Conception et mise en œuvre des politiques de l'éducation. (iv) Education, formation et société. (v) Les sciences et leur application au développement. (vi) Principes, méthodes et stratégies de l'action pour le développement. (vii) Science, technologie et société. (viii) Environnement humain et ressources terrestres et marines.¹³

Dans ses programmes de formation et de recherche, l'Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO a aussi souligné le rôle de l'enseignement supérieur dans l'instauration du nouvel ordre international. Le programme de recherche de l'IIPE sur « Le développement technologique et ses conséquences sur la planification de l'éducation », proposé pour le prochain Plan à moyen terme (1984-89), est spécialement conçu en fonction de cet objectif¹⁴.

4. Le rôle de l'enseignement supérieur dans l'instauration du nouvel ordre international : les problèmes et les solutions possibles

Dans le cadre des activités de son Plan à moyen terme, l'Institut international de planification de l'éducation a décidé d'identifier les domaines où l'enseignement supérieur pourrait contribuer à l'instauration du nouvel ordre international, tel qu'il a été défini plus haut. On a émis des doutes sur l'aptitude et l'efficacité dont fait preuve le système d'enseignement supérieur à résoudre même les problèmes de caractère national dans un grand nombre de pays. En effet, l'expansion rapide de l'enseignement supérieur pendant les décennies de l'après-guerre a créé autant de problèmes qu'elle n'en a résolus. Il a été dit que les établissements d'enseignement supérieur ne se sont pas sentis concernés par la nécessité d'instaurer un nouvel ordre économique international ; des inégalités subsistent en ce qui concerne les sexes, la religion et les classes sociales. De nouvelles façons d'accéder au système d'enseignement supérieur et les changements structurels à lui apporter doivent faire l'objet d'un examen approfondi. Par ailleurs, se pose le problème de l'adéquation du contenu de l'éducation à l'évolution des besoins de la société. Or, la plupart des établissements d'enseignement supérieur ont été conçus d'après des modèles importés de l'étranger sans guère se soucier des besoins et du potentiel socio-économiques et culturels d'un pays déterminé. Ils se révèlent de plus en plus inadaptés au système social de

leur pays. On remet en question leur aptitude à s'attaquer à des problèmes d'intérêt national comme la répartition des ressources, les actifs, sources de richesse et de revenu, la disponibilité des produits alimentaires, la création d'emplois, le choix des technologies, la satisfaction des besoins fondamentaux et les solutions aux problèmes démographiques, enfin les défis de caractère moral et culturel que pose l'industrialisation. On se demande aussi dans quelle mesure l'enseignement supérieur peut apporter son concours à des questions d'ordre international comme le développement, en fonction de l'instauration du nouvel ordre économique international, et aussi l'aptitude d'un pays à lutter avec d'autres, dans des conditions à peu près similaires, et la participation de ce pays au contrôle et à la direction du système mondial.

L'instauration du nouvel ordre international requiert que soient définis les rapports entre le développement d'un pays et ses investissements en capital humain, les facteurs qui freinent ce développement et le fossé qui existe entre les espérances et les résultats, notamment dans le domaine de l'enseignement supérieur. Il importe aussi de déterminer les diverses conséquences internes de l'importation de sciences et de technologies, des rapports entre les établissements d'enseignement supérieur et le gouvernement du pays, et des arbitrages entre l'équité et l'efficacité. Ces conséquences, dit-on, diffèrent selon que les pays sont industrialisés, en développement, socialistes et non socialistes.

Il reste aussi à évaluer les incidences du nouvel ordre économique international pour les planificateurs de l'enseignement supérieur lorsqu'il s'agit de définir la structure industrielle de leur pays, (ii) la structure sectorielle de l'économie actuelle et potentielle, (iii) la demande de main-d'œuvre ayant reçu une éducation de troisième niveau, et (iv) de recenser et d'adapter les sources de statistiques disponibles en vue de l'élaboration d'informations supplémentaires.

Il a été reconnu, dans ce qui précède, que l'ordre économique ne saurait exister dans l'isolement mais qu'il doit s'intégrer à l'ordre social et culturel. Les aspects de la production, de la consommation et de la répartition des biens et des services, qui ont traditionnellement reflété l'ordre économique, subiront des changements. Quelle en sera la nature ? Quelles conséquences auront-ils sur les aspects culturels de la vie ? Quel sera le rôle de l'enseignement supérieur dans l'instauration de cet ordre culturel qui étiera l'ordre économique fondé sur un système de valeurs plutôt que sur un cadre organisationnel ou sur un ordre juridique ?

Dans quelle mesure l'instauration d'un nouvel ordre économique international est-elle entravée par les problèmes de migration entre les pays industrialisés et les pays en développement, entre les zones urbaines et rurales, et par l'inégalité existant entre les deux sexes ? Quel rôle l'éducation en

matière de population pourrait-elle jouer pour contribuer à la mise en place de ce nouvel ordre ?

Comment contrôler l'assujettissement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, dans les pays en développement, aux buts poursuivis par les pays industrialisés, dans le cadre du processus de l'instauration du nouvel ordre économique international ? Comment prévenir l'infiltration indue des valeurs de développement des pays industrialisés dans le système de valeurs des pays en développement ? Comment éviter les pièges du redéploiement et la tendance à l'« occidentalisation » qui peuvent facilement résulter de l'instauration du nouvel ordre ? Comment minimiser le rôle de l'enseignement supérieur dans une reproduction sociale qui perpétue les inégalités sociales et quel avantage relatif y aurait-il à encourager la « créativité » plutôt que de se contenter du transfert des technologies ? Comment éliminer la dépendance des pays en développement par rapport aux pays industrialisés ? Le système d'enseignement supérieur pourrait-il stimuler l'interdépendance avec d'autres pays en développement ?

Voici seulement quelques-unes des questions examinées dans ce livre. Bien d'autres ont été laissées de côté, non parce qu'elles sont sans importance, mais parce qu'elles doivent être abordées de façon séparée. On peut citer, par exemple, la crise de l'énergie et ses répercussions sur l'enseignement supérieur, la production agricole, l'accès des femmes à l'enseignement supérieur et la question de l'information et de la communication. Chaque fois que ces thèmes ont un rapport avec ceux de ce livre, il en est fait une brève analyse, mais ils méritent un examen plus détaillé.

Les questions qui viennent d'être abordées, peuvent se regrouper en deux grandes catégories : la première comprend les questions relatives aux problèmes de grande envergure, et qui donnent une vue d'ensemble de la situation ainsi qu'une première analyse de celle-ci ; la seconde réunit les questions qui ont trait à la situation de l'économie et de l'enseignement et qui montrent comment les répercussions du nouvel ordre international ne sont pas les mêmes dans les pays en développement et dans les pays industrialisés.

Parmi les articles de cette Collection, les quatre suivants se rapportent à la première catégorie :

— L'article de *Malcolm Adiseshiah* traite des incidences du nouvel ordre international sur l'enseignement supérieur ; il montre les déficiences du système d'enseignement supérieur actuel, dans sa structure et son contenu, et il propose des mesures pour y porter remède. *Theodore W. Schultz* définit les liens qui existent entre le développement d'un pays et ses investissements dans les domaines de la santé et de l'éducation, à la lumière du nouvel ordre international. Selon lui, les liens qui existent entre les aspirations et les possibilités réelles, en matière d'enseignement supérieur, sont souvent révélateurs du rôle que joue un pays déterminé dans le nouvel ordre économique international ; sa conclusion est que dans l'optique du NOEI

les effets de l'enseignement supérieur diffèrent selon les types de pays. Dans son article, *Jan Tinbergen* étudie les incidences du nouvel ordre international à prendre en compte par les planificateurs de l'enseignement supérieur, notamment quand ils doivent définir la structure économique et industrielle de leurs pays respectifs, évaluer la demande de main-d'œuvre de haut niveau et déceler les lacunes en matière d'information. En ce qui concerne la réalisation de ce nouvel ordre international, il insiste sur la nécessité d'une intégration des politiques socio-économiques avec les politiques éducatives dans chaque pays, ainsi que d'une coopération plus étroite entre les pays du Tiers-Monde dans le domaine de l'enseignement supérieur. *Bogdan Suchodolski* prévoit que l'évolution du nouvel ordre international sera de plus en plus liée à la création d'un nouvel ordre culturel. Le développement de l'enseignement supérieur doit non seulement être fonction du développement économique pour faciliter l'instauration du nouvel ordre international, mais il doit aussi stimuler le développement de la culture en raison des changements futurs qui se produiront dans le rôle de la science et de la technologie, le mode de vie et le sens et la valeur mêmes de la vie.

Les cinq documents suivants traitent, de façon plus détaillée, des différences constatées dans les effets du nouvel ordre international dans les pays en développement et dans les pays industrialisés, sujet également abordé par *Theodore Schultz*. Ils délimitent aussi les domaines où les pays en développement, dans le processus d'instauration du nouvel ordre international, doivent veiller au problème de leur dépendance à l'égard des pays industrialisés, et ils proposent aux établissements d'enseignement supérieur des mesures à prendre pour contribuer à la mise en place de cet ordre : *Abdelatif Benachenhrou* rappelle les fondements historiques des inégalités en matière de développement scientifique et technologique, entre le monde industrialisé et le monde en développement, et de la dépendance des pays en développement par rapport aux pays industrialisés. Il précise aussi le rôle que le système éducatif des pays en développement pourrait jouer dans la marche vers l'autonomie en matière de développement scientifique et technologique. *Edmundo Fuenzalida* décrit les problèmes qui empêchent que les pays en développement participent pleinement à l'instauration du nouvel ordre. Il expose le problème de l'assujettissement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique aux objectifs des pays industrialisés, et il propose des mesures pour modifier cette situation fâcheuse. Dans son étude, *Samir Amin* rejoint ce point de vue et il met en garde les pays en développement contre les pièges et l'« occidentalisation » possible du système social résultant d'une interprétation incorrecte du nouvel ordre international. Il met en doute le rôle de l'éducation, au sens traditionnel du terme, dans le développement réel d'un pays et la socialisation de son peuple ; il propose des mesures de restructuration du système éducatif pour qu'il contribue à la réalisation de l'auto-suffisance et à la stimulation des talents

créateurs. *Pablo Latapí* prévient aussi les pays en développement du risque de voir se perpétuer le statu quo en l'absence d'une réforme des établissements d'enseignement supérieur. Toutefois, il pense que les universités des pays en développement pourront atteindre leur autonomie si elles deviennent interdépendantes.

Quant à *Jean-Louis Reiffers* il traite des problèmes de la division internationale du travail et de l'économie française pour montrer la distorsion subie par le système de l'enseignement supérieur en France, par suite du conflit entre deux séries de valeurs : l'une relative à la concurrence internationale avec pour résultat une productivité accrue, l'autre en contradiction avec cette attitude. La France, au moyen de sa coopération technique avec les pays en développement, transmet simultanément ces deux séries de valeurs, sans être consciente de leurs conséquences sur ces pays et de leurs incidences sur le nouvel ordre international.

Les auteurs qui ont participé à la rédaction de cet ouvrage appartiennent à des continents différents et ils ont acquis une vaste expérience en matière d'économie et d'éducation dans les pays en développement et dans les pays industrialisés. Les leçons à tirer de leurs analyses peuvent se révéler utiles pour les responsables de la prise de décision et les planificateurs de l'enseignement supérieur dans les pays en développement et dans les pays industrialisés. Leurs arguments prouvent également que l'enseignement supérieur a un rôle bien précis à jouer dans l'instauration du nouvel ordre international.

5. Notes

1. Pour le texte de la Déclaration, voir Annexe 1.
2. Bhagwati, Jagdish N., *The New International Economic Order : the North-South Debate*, Cambridge, Mass., London : MIT Press, 1977.
3. 18C/Résolution 12.11.
4. Unesco : *Le monde en devenir : Réflexions sur le nouvel ordre économique international*, p. 116, Paris 1972.
5. Ibid., p. 26.
6. Ibid., p.23.
7. Ibid., pp.85, 86.
8. *Plan à moyen terme de l'Unesco (1977-1982)*, 19C/4, Résolution 100, C.III, Paris, 1977.
9. Ibid., C.IV et VII.
10. Ibid., C.V et VI.
11. Discours prononcé par M. Amadou-Mahtar M'Bow, Directeur général de l'Unesco, lorsqu'il fut fait Docteur honoris causa de l'Université du Sierra Leone, Freetown, 20 décembre 1980.

12. UNESCO - Conférence générale, Vingt-deuxième session, Document 22C/13, Paris, 1983.
13. UNESCO, *Deuxième plan à moyen terme* (1984-89), Paris, 1983.
14. UNESCO : Institut international de planification de l'éducation, *Deuxième plan à moyen terme* (1984-89), IIEP, Paris, 1983.

Table des Matières

Préface	V
Notes sur les auteurs	1
I. Introduction Bikas C. Sanyal	3
II. Les dimensions du Nouvel Ordre Economique International concernant l'enseignement supérieur : l'accès à l'enseignement, l'adéquation des structures et des programmes et ses relations avec l'emploi Malcom S. Adiseshiah	21
III. La valeur de l'enseignement supérieur dans les pays à faible revenu : point de vue d'un économiste Theodore W. Schultz	55
IV. Recommandations pour l'enseignement de troisième niveau dans les pays en développement afin de contribuer à l'instauration du Nouvel Ordre Economique International Jan Tinbergen	81
V. Contribution de l'enseignement supérieur à l'instauration d'un Nouvel ordre culturel : implications pour les universités européennes Bogdan Suchodolski	121
VI. Nouvel Ordre Economique International, développement technologique et éducation Abdellatif Benachenhou	143

VII. Contribution de l'enseignement supérieur au Nou- vel Ordre International Edmundo F. Fuenzalida	165
VIII. Le Nouvel Ordre Economique et les problèmes de l'éducation Samir Amin	189
IX. Principes directeurs pour les universités des pays les moins avancés dans la perspective du Nouvel Ordre International Pablo Latapí	205
X. Le Nouvel Ordre Mondial et ses implications pour l'enseignement supérieur en France Jean-Louis Reiffers	227
Bibliographie.....	259
Annexe.....	262

